

SYNDICAT ■ Des militants CGT devant les tribunaux

« Stratégie d'intimidation »

La CGT estime que la recrudescence de plaintes pour diffamation contre ses militants répond à une stratégie pour « museler » le mouvement syndical.

Jean-Marc Laurent
jean-marc.laurent@centrefrance.com

La CGT prépare des mobilisations autour de deux procédures judiciaires impliquant ses militants. D'autres plaintes sont à l'instruction contre des cégétistes. Le secrétaire général Laurent Indrusiak voit là des tentatives « d'intimidation ».

■ **Les militants CGT ne seraient-ils pas des justiciables comme les autres ?** Ce que nous constatons, au niveau national comme au niveau local, c'est qu'il y a une recrudescence des procédures engagées contre des militants syndicaux et tous particulièrement des militants CGT. L'Allier est même en pointe dans cette tendance !

■ **Mais vous aussi vous ne vous gênez pas pour porter plainte contre certains patrons !** Nous n'engageons des procédures que sur le fonds des dossiers. Alors que les militants CGT sont attaqués sur des préten-



LAURENT INDRUSIAK. Secrétaire général de l'UD-CGT de l'Allier.

dues diffamations.

■ **A qui attribuez-vous cette « recrudescence » de plaintes ?** Le patronat est aujourd'hui décomplexé par l'écoute bienveillante du gouvernement. C'est une stratégie des employeurs. On veut clairement intimider les salariés et les militants qui les défendent. On cherche à museler le mouvement syndical. Mais attention, si les salariés se détournent des organisations syndicales, c'est le populisme qui gagnera du terrain. Il y a un réel danger pour la so-

ciété.

■ **Toutes les plaintes n'aboutissent pas devant la justice.** C'est la stratégie de l'intimidation. Quand au CHSCT d'Adisséo nous dénonçons les conséquences d'un incident d'émission de benzène à l'usine voisine All'Chem de Montluçon, au printemps 2013, All'Chem porte plainte pour diffamation ! L'objectif est de maintenir une chappe de plomb sur cette affaire. La stratégie est la même quand le propriétaire du site My Team de Montluçon porte plainte pour dégradation et que deux militants CGT sont entendus, alors qu'il y avait 23 personnes sur le site. Toujours à Montluçon, quand nous déposons plainte pour mise en danger, on veut nous faire taire en nous poursuivant pour diffamation. Mais nous n'exerçons là que notre mission de syndicaliste. Et le syndicalisme n'est pas un délit ! ■

➔ **Manifs.** La CGT organise une manifestation mercredi 10 décembre à 12 heures devant la préfecture à Moulins. Elle prépare également des mobilisations pour les différents procès autour de l'affaire des Grillons, dont la première le 16 décembre à Riom.

DEUX AFFAIRES

Prison d'Yzeure

Eric Colin, secrétaire de l'UL-CGT de Moulins, secrétaire Rhône Alpes Auvergne CGT pénitentiaire, comparait mercredi 10 décembre à 14 heures devant le tribunal correctionnel de Moulins pour outrage contre la directrice de la Maison centrale d'Yzeure. Les faits, qu'il conteste, se seraient déroulés en 2013 lors d'un mouvement social aux portes de l'établissement.

Foyer de Nérès

Plusieurs procédures croisées (prud'hommes et juridiction pénale) sont en cours autour du foyer Les Grillons à Nérès-les-Bains, qui accueille des personnes handicapées. L'origine de l'affaire remonte à une dénonciation, par une militante CGT de l'établissement, de maltraitance à l'encontre d'un résident. La blogosphère s'est emparé du dossier. Trois militants CGT ont été mis en examen pour diffamation, dont un cégétiste de Maubeuge, titulaire du blog.